

*Assurance-chômage—Loi*

tre sait sûrement qu'en le réduisant ainsi il ne fera qu'ajouter aux difficultés des familles privées de leur revenu habituel. Il est absolument idiot de prétendre que l'écart sera comblé par les allocations ou autres prestations familiales. Des milliers de familles ont un ou deux enfants. D'autres n'en ont pas, surtout les jeunes ménages ou ceux d'âge mûr. Dans certains cas, un couple, dont les enfants sont déjà grands, a besoin d'un revenu suffisant lorsque le soutien de famille perd son emploi pour des raisons auxquelles il ne peut rien.

Depuis des années, le premier ministre et son cabinet font tout ce qui est en leur pouvoir pour décourager le commerce et l'expansion industrielle qui sont la source même de l'embauche, particulièrement pour ce qui est des emplois nouveaux que requiert chaque année l'accroissement naturel de la population ouvrière. C'est à croire que le gouvernement s'en prend aux travailleurs canadiens avec une arme à double tranchant: il freine l'expansion dans les secteurs qui produisent des emplois et hausse la prime d'assurance-chômage pour ensuite abaisser les prestations de chômage. C'est le plus bel exemple de confusion et d'indécision que j'aie jamais vu.

Pour en revenir à la question des abus en matière d'assurance-chômage, j'aimerais dire quelques mots des observations que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) a faites à propos des gens qui quittent leur emploi et de ceux qui refusent les emplois qu'on leur offre. Je conviens que, lorsque 250,000 personnes quittent leur emploi au cours d'une même année, la situation est grave; chacun d'entre nous est avide d'en connaître les raisons et d'en voir la fin. Le ministre n'a pas donné la composition de ce chiffre énorme, mais je dois présumer qu'il n'aurait pas cité ce chiffre s'il ne représentait pas le nombre de personnes à avoir fait une demande de prestations d'assurance-chômage. Le ministre n'a pas dit combien d'entre elles avaient quitté leur emploi parce qu'elles ne pouvaient plus continuer à travailler pour cause de maladie ou quelque autre raison légitime. Il n'a pas dit non plus combien étaient parties à cause des conditions de travail intolérables et du fait qu'elles ne pouvaient plus supporter la situation.

En fait, monsieur l'Orateur, le ministre nous a lancé ce chiffre comme pour justifier les dispositions draconiennes de ce bill, qui a pour but principal de faire croire que le gouvernement se préoccupe beaucoup de ses dépenses. On pourrait dire la même chose des 26,000 emplois refusés par des prestataires d'assurance-chômage pendant la période mentionnée par le ministre. Combien de ces chômeurs ont réellement refusé des emplois pour lesquels ils étaient qualifiés? Combien de ces emplois exigeaient que le travailleur déracine sa famille et s'établisse à des centaines de milles de son lieu de résidence? Ce que je voudrais savoir, monsieur l'Orateur, et mes collègues aussi, j'en suis sûr, est si le ministre nous donnait réellement les chiffres exacts des abus qui sévissent à la CAC ou s'il y avait des circonstances atténuantes dans certains cas ou dans tous les cas qu'il nous a cités.

Je sais qu'il existe des abus et je me demande parfois si certains chômeurs, surtout les femmes mariées, devraient avoir droit à l'assurance-chômage. Parfois, un couple marié travaille à la ville, le mari qui a un meilleur emploi que la femme, décide alors de s'établir à son compte dans un village. Sa femme et ses enfants le suivent et elle fait immédiatement une demande de prestations d'assurance-chômage.

Nous voulons tous éliminer les tricheurs et les profiteurs du programme de la CAC. Nous aimerions aussi assurer un

service meilleur et plus rapide pour les ayant-droits légitimes des prestations de la CAC. Cependant, monsieur l'Orateur, si le gouvernement se contente de nous assommer de gros chiffres dans l'espoir de nous alarmer pour que nous réclamions des mesures immédiates pour pénaliser les prestataires, sans distinction, il fait fausse route. Nous exigeons des chiffres honnêtes et nous voulons une évaluation honnête du pourcentage des tricheurs de la CAC. Il serait aussi utile de savoir dans quelle mesure des prestataires légitimes ont été pénalisés du fait des efforts déployés par le gouvernement pour découvrir et punir les tricheurs.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a dit que le gouvernement espère recueillir \$490 millions supplémentaires pour le fonds de la CAC par le biais des dispositions de ce bill. Si cette somme doit être obtenue en pénalisant ceux qui doivent déjà acquitter les primes du programme de la CAC et en limitant les prestations versées aux chômeurs légitimes qui y ont droit, ces \$490 millions devront alors être considérés comme des profits mal acquis.

Vu la façon dont le gouvernement actuel jette l'argent par les fenêtres, dépense sans compter et vu les sommes qu'il gaspille en rendement et en gâchis, je ne peux accepter que les mesures contenues dans le bill C-69 permettront au gouvernement de rassembler davantage de fonds. Qu'ils fassent le ménage, qu'ils mettent de l'ordre dans les échelons supérieurs de la CAC, et les rendent plus efficaces, et qu'ils suppriment l'horrible gaspillage d'autres programmes gouvernementaux qui ne visent qu'à rémunérer les perdants, les ratés et tout simplement les partisans du parti libéral. Économisons de cette façon-là, économisons et nous n'aurons pas à soutirer de l'argent aux pauvres travailleurs canadiens, surtaxés ni à punir les prestataires légitimes des programmes gouvernementaux.

Le *Journal* d'Ottawa a récemment publié un article sur le bill intitulé «La CAC coûtera plus cher aux travailleurs». En vertu de la nouvelle loi, les primes maximales pour les employés passeront immédiatement de \$1.40 à \$1.70 par semaine jusqu'à concurrence de \$3.40, en 1977. Les primes des employeurs passeront de \$2.40 à \$2.80 jusqu'à concurrence de \$4.80 en 1977. Le ministre a dit que les nouveaux règlements obligeront les employés et les employeurs à verser 490 millions de dollars dans la caisse de la CAC et permettront au gouvernement fédéral d'économiser, en 1976, 600 millions de dollars. Belle manipulation, mais c'est une bien triste façon pour le gouvernement de donner à croire qu'il cherche à économiser. En réalité, il double le fardeau de ceux qui l'ont toujours assumé, c'est-à-dire les assurés et leurs patrons, mais sans rien faire pour exclure les profiteurs de l'assurance-chômage.

Le bill va doubler le délai de carence imposé à ceux qui quittent leur emploi, en le portant de trois à six semaines. C'est peut-être de nature à décourager certains profiteurs, mais il faut que l'on étudie plus sérieusement le dossier de ceux qui quittent leur travail, il faut que l'on s'attache plus sérieusement à les empêcher de toucher les prestations.

● (1630)

Il faut faire en sorte, je le répète, que l'assurance-chômage bénéficie aux cotisants qui tombent au chômage indépendamment de leur volonté. Et il va falloir l'appliquer de manière à éliminer les fraudeurs professionnels. On pourrait par exemple allonger la période d'emploi assurable requise pour avoir droit aux prestations. Actuellement, après huit semaines de travail, on peut se faire renvoyer volontairement et toucher ensuite des prestations pendant environ six mois.